

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Monsieur Gérard ROSENTHAL a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

2 - RETROCESSION D'UNE CONCESSION SITUEE AU CIMETIERE NOTRE DAME III

M. Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que, par acte en date du 14 octobre 2017, Madame Jeanne DOERR a acquis dans le cimetière d'Oloron Sainte-Marie, de Notre Dame III, une concession (série N n^{os} 7 et 8) moyennant le prix total de 599,50 €, laquelle concession se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture. En conséquence, Mme Jeanne DOERR propose de rétrocéder sa concession à la commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

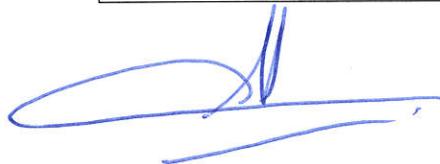
Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la rétrocession à la commune de la concession perpétuelle achetée par Mme DOERR,

- **FIXE** le prix de la rétrocession de la concession à la somme de 599,50 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer l'acte de rétrocession.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 24 septembre 2018.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 02/10/2018



Pour le Maire, l'Adjoint,



Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 27/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/09/2018